

ARS CENTRE-VAL DE LOIRE

FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL

RAPPORT 2024



Version septembre 2025

SOMMAIRE

00

INTRODUCTION

1. LE FIR EN BREF
2. POINTS CLÉS DE LA CAMPAGNE 2024

01

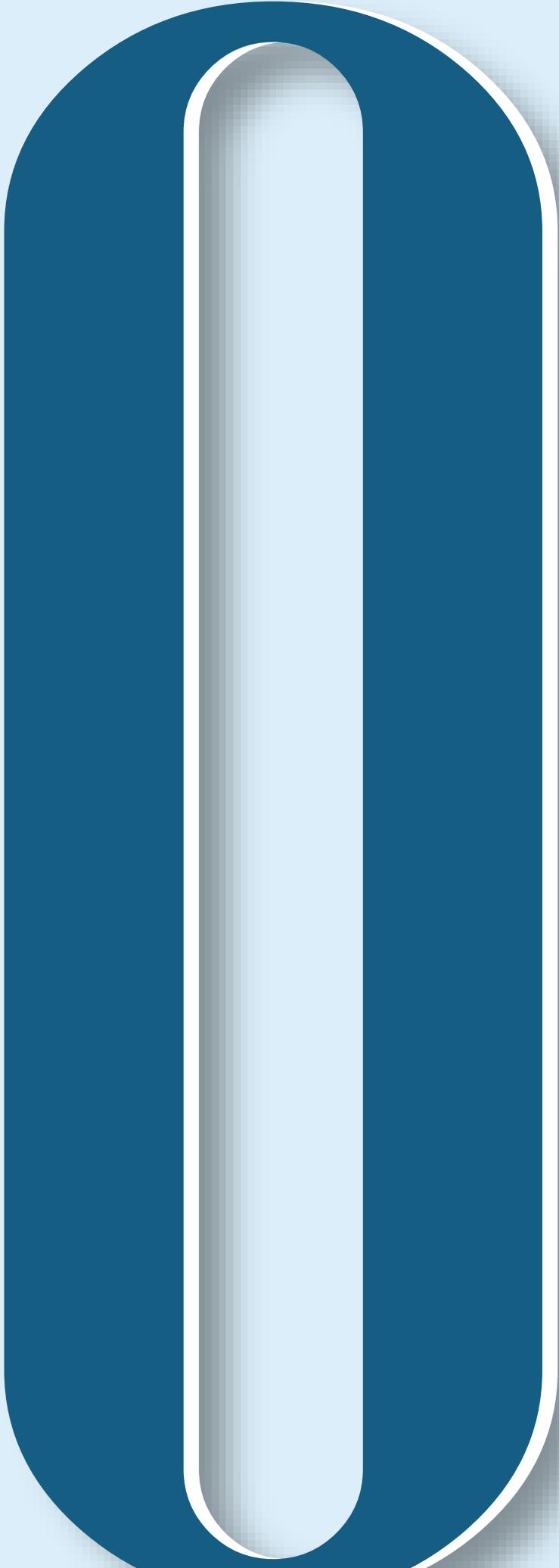
RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FIR 2024

1. ÉVOLUTION DU FIR SUR LES DERNIÈRES ANNÉES
2. RÉPARTITION DU FIR PAR MISSION
3. RÉPARTITION DU FIR PAR DÉPARTEMENT

02

ANNEXES ET GLOSSAIRE

- 1- FOCUS SUR LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ, LA VACCINATION HPV ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE EN RÉGION CENTRE VAL-DE-LOIRE
- 2- CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE ENTRE 2023 ET 2024



INTRODUCTION

Le FIR en bref



Qu'est que le FIR ?

Le Fonds d'intervention régional (FIR) est une enveloppe de 206M€ en Centre-Val de Loire (2024). Le FIR donne **aux Agences Régionales de Santé (ARS) une souplesse de gestion et des marges de manœuvre dans l'allocation des crédits**, leur permettant d'adapter le financement aux besoins des territoires, au service d'une stratégie régionale de santé déclinant les objectifs nationaux de santé publique et favorisant l'innovation.

C'est un vecteur de financement des dépenses de santé parmi d'autres. Il représente 2% des 9 milliards d'euros des dépenses constatées pour la région Centre Val-de-Loire en 2023. (source: états financiers, hors dépenses des CD, mutuelles, usagers)



Quelles sont les missions financées par le FIR ?

Les missions du FIR sont organisées en **cinq axes stratégiques** :

- Mission 1 : **promotion de la santé et prévention des maladies**, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie ;
- Mission 2 : **organisation et promotion de parcours de santé coordonnés**, qualité et sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale ;
- Mission 3 : **permanence des soins** et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire ;
- Mission 4 : **efficience des structures sanitaires et médico-sociales** et amélioration des conditions de travail de leurs personnels ;
- Mission 5 : développement de la **démocratie sanitaire**.



Quels sont les bénéficiaires du FIR ?

Peuvent être bénéficiaires du FIR :

- Les **établissements de santé** publics et privés
- Les **établissements et services sociaux et médico-sociaux**
- Les **réseaux de santé**
- Les **maisons de santé**, les **centres de santé**, les **pôles de santé**
- Les personnels de ces organisations et les **professionnels de santé**
- Des **associations** œuvrant dans le secteur
- Ainsi que des **personnes publiques**, notamment des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale.

Points clés de la campagne 2024



206 M€
+6% par rapport à 2023

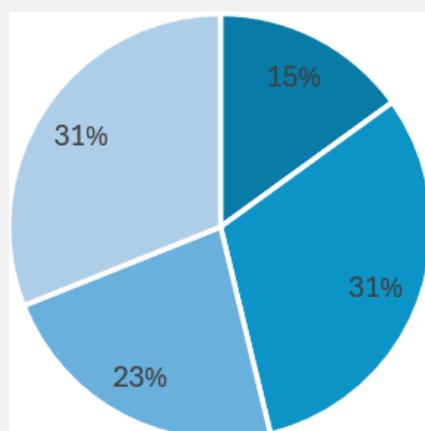


550
bénéficiaires

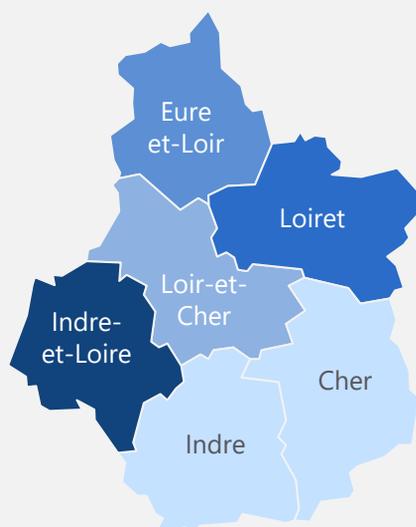
Répartition du FIR par mission

1. **Mission 2** – Parcours de santé coordonnés : 64 M€ - 31%
2. **Mission 4** – Efficience des structures sanitaires et médico-sociales : 64 M€ - 31%
3. **Mission 3** – Permanence des soins : 47 M€ - 23%
4. **Mission 1** – Prévention : 31 M€ - 15%
5. **Mission 5** – Démocratie sanitaire : 0,1 M€ - 0%

■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4



Répartition du FIR par département, par implantation géographique du bénéficiaire



Le FIR est réparti par département par implantation géographique du bénéficiaire :

1. **Indre-et-Loire** : 33% du FIR
2. **Loiret** : 24% du FIR
3. **Eure-et-Loir** : 15% du FIR
4. **Loir-et-Cher** : 10% du FIR
5. **Indre** : 8% du FIR
6. **Cher** : 10% du FIR

Précision méthodologique: La répartition présentée ici est réalisée par rapport au lieu d'implantation du bénéficiaire (entité juridique), et non par rapport à l'implantation de la population qui en bénéficie. Sont ainsi classées en dépenses départementales des dépenses d'opérateurs d'envergure régionale (ex: structures régionales d'appui, opérateurs d'études et statistiques...) ou assurant des missions de recours régionales (ex: une partie de l'activité des CHU). Source: STARS FIR et INFOCENTRE

Points clés de la campagne 2024



206 M€

+6% par rapport à 2023

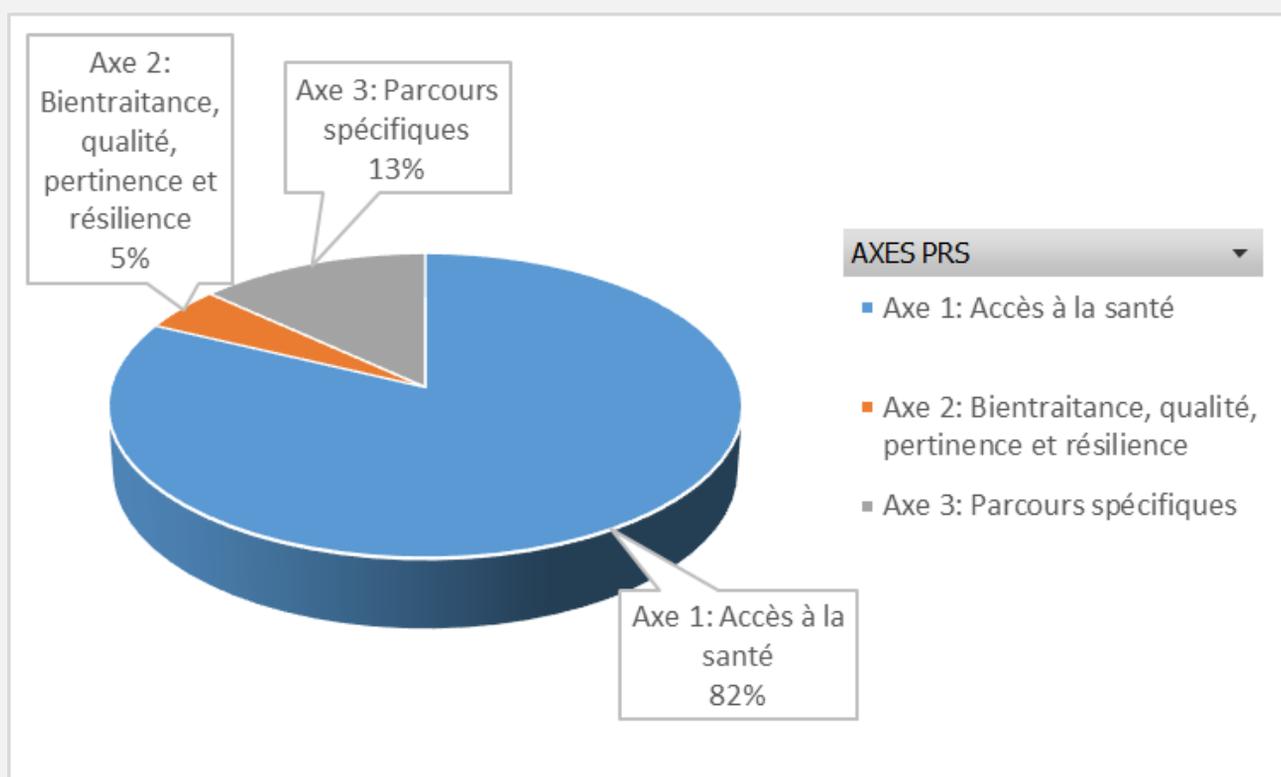


550

bénéficiaires

Répartition du FIR par rapport aux axes du PRS

Cette répartition est basée sur un échantillon de 90% du total du FIR 2024.



Points clés de la campagne 2024

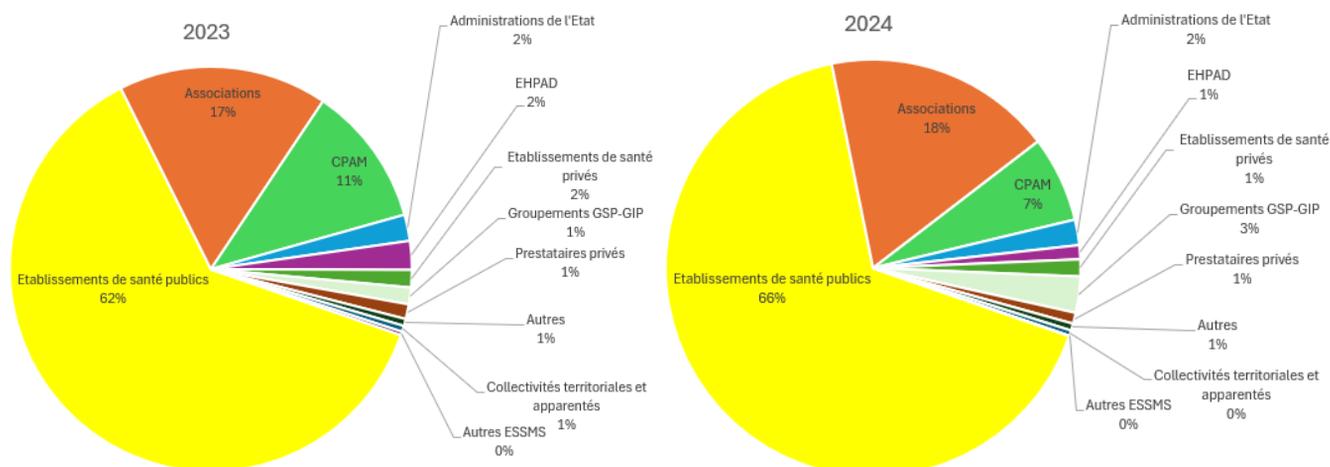


206M€
+6% par rapport à 2023



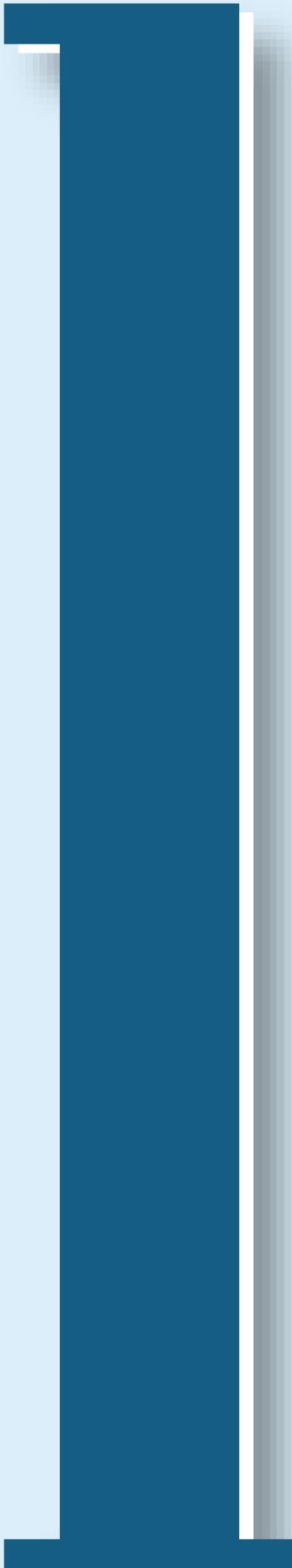
550
bénéficiaires

Répartition du montant du FIR Intervention par catégorie de bénéficiaires



En 2024

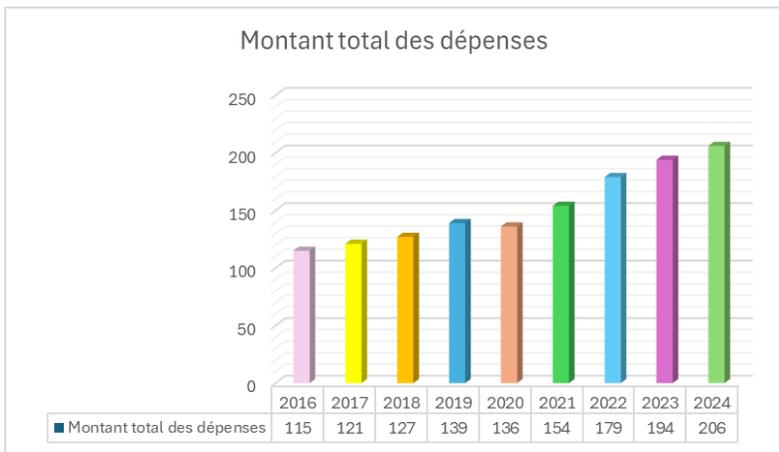
- **Etablissements de santé publics** : 36 bénéficiaires pour 136,3M€ (soit 66% du FIR)
- **CPAM** : 13,6M€ (soit 7% du FIR)
- **Associations** : 256 bénéficiaires pour 36,5M€ (soit 18% du FIR)
- **EHPAD** : 26 bénéficiaires pour du soutien exceptionnel en investissement ou difficultés structurelles pour 2,2M€ (soit 1% du FIR)



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU
FIR 2024

Evolution du FIR sur les dernières années

Evolution de l'enveloppe globale de dépense du FIR au cours des dernières années, en M€



L'enveloppe FIR en Centre-Val-de-Loire a enregistré une **croissance constante entre 2016 et 2024**, à l'exception de l'année 2020, atteignant ainsi une croissance totale de **79%**, suivant la tendance nationale.

L'**enveloppe FIR pour 100 000 habitants** passe de 7,5M€ en 2023 à 8 M€ en 2024, contre 4,5M€ en 2016.

Evolution de la répartition de l'enveloppe FIR par mission entre 2023 et 2024



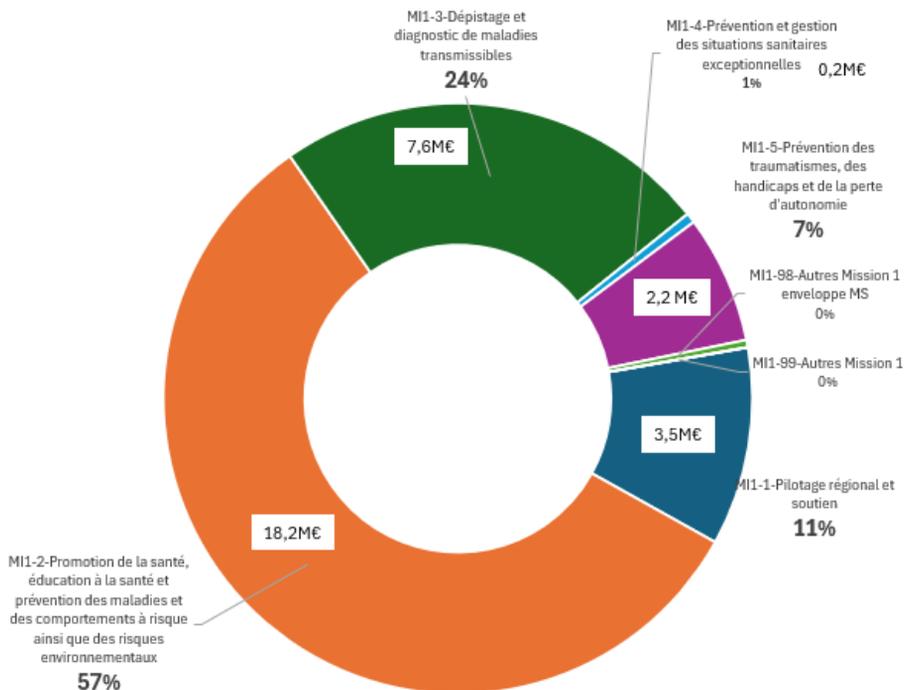
La répartition de l'enveloppe FIR par mission est restée relativement stable entre 2023 et 2024.

L'enveloppe allouée à la mission 1 (Promotion de la santé et prévention) a augmenté de 4,8M€ et celle allouée à la mission 3 (Permanence des soins et répartition des professionnels de santé et des structures de santé sur le territoire) de 8,8 M€.

Mission 1



Promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie



Principaux postes de financement de la mission 1

Les CeGIDD

Les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) assurent l'information et le dépistage gratuit du VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles. Ces structures ont des missions de prévention, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement dans la recherche de soins appropriés. Leurs missions viennent répondre aux enjeux inscrits dans le cadre de la stratégie nationale de santé sexuelle. Au niveau régional il y a un enjeu important d'augmenter le nombre de dépistages (nombres importants réalisés en CeGIDD),

Montant 2024 : 3,9 M€ (+0,27K€ versus 2023)

L'éducation thérapeutique du patient (ETP)

L'ETP vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique, via des activités organisées, des soins, des comportements liés à la santé et à la maladie. L'ETP permet au patient de soulager ses symptômes, de prendre en compte les résultats d'une auto-surveillance, d'une auto-mesure, de réaliser des gestes techniques comme une injection d'insuline et d'adapter des doses de médicaments. Un objectif majeur est de doubler, d'ici à 2028, le nombre de bénéficiaire de l'ETP en région et de mieux cibler les bénéficiaires,

Montant 2024 : 2,7 M€ (+0,61M€ versus 2023)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FIR 2024

Les consultations mémoires

Les consultations mémoires sont des consultations d'évaluation des troubles de la mémoire repérés par un médecin généraliste. Elles sont réalisées au sein d'un hôpital ou auprès de neurologues libéraux.

Montant 2024 : 2,2 M€ (+0,24M€ versus 2023)

Les centres de lutte contre la tuberculose (CLAT)

Les ARS financent ces centres pour adapter l'offre existante aux besoins identifiés dans la région et ses territoires. Dans un contexte où les taux de déclaration de tuberculose en région restent significatifs (la région Centre-Val de Loire se place au 2e rang des régions métropolitaines après l'Île-de-France avec une incidence de la tuberculose, maladie estimée à 6,4 cas pour 100 000 habitants) . Les CLAT jouent un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités de santé et ont pour certains d'entre eux le rôle de structure pivot dans l'accueil des migrants primo-arrivants (1e point d'entrée pour la réalisation des examens de santé),

Montant 2024 : 2,7 M€ (-0,1M€ versus 2023)

Le dépistage organisé des cancers

Les ARS participent au financement des centres régionaux de coordination des dépistages de cancer (CRCDC) qui prennent en charge la mise en œuvre régionale et territoriale des programmes nationaux de dépistage organisés (cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus). En 2024, un financement complémentaire a été attribué au CRCDC afin de débiter les travaux sur la dématérialisation des secondes lectures (objectif de démarrage en région dès l'automne 2025),

Montant 2024 : 3,8 M€ (+1,7M€ versus 2023, suite à un mouvement de périmètre vers le FIR)

Le fonds de lutte contre les addictions (FLCA)

Ce fonds finance des programmes de lutte contre les addictions, notamment le tabac, l'alcool, le cannabis. Le fonds accorde des financements au FIR pour permettre le déploiement en région d'actions nationales prioritaires, ainsi que la réalisation de programmes régionaux de réduction du tabagisme. Un focus important est également réalisés sur les addictions sans substances (écrans, jeux vidéos...). Le FLCA permet le financement de programmes reconnus comme probants ou prometteurs, avec un enjeu de développement en région.

Montant 2024 : 1,4 M€ (-1,1M€); un financement complémentaire a été délégué par les financeurs nationaux en fin d'année 2024 et sera dépensé en 2025 afin de permettre le travail sur le déploiement de la stratégie interministérielle des compétences psychosociales.

Les contrats locaux de santé (CLS)

C'est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Montant 2024 : 0,9 M€

L'accompagnement à la vie intime et sexuelle des personnes en situation de handicap (IntimAgir et Handigynéco)

Les centres ressources régionaux « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap » nommés IntimAgir ont pour objectif de promouvoir l'intimité, l'autonomie affective, sexuelle, relationnelle et le soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap.

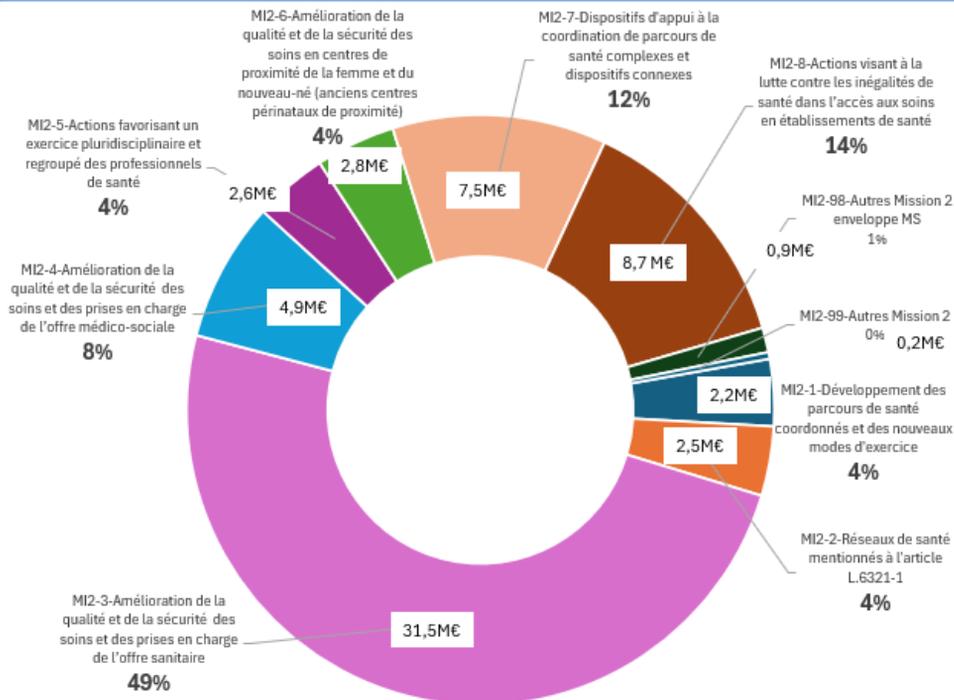
Le dispositif « Handigynéco » permet à la fois d'assurer un suivi gynécologique des femmes en situation de handicap accueillies en foyers d'accueil médicalisé (Fam) et maisons d'accueil spécialisées (Mas) et un accompagnement à la vie affective et sexuelle de l'ensemble des usagers, hommes et femmes, intégrant la prévention des violences faites aux femmes.

Montant 2024 : 0,37 M€ (versus 0,11 M€ en 2023)

Mission 2



Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés et amélioration de la qualité et de la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale



Principaux postes de financement de la mission 2

Les équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) et équipes mobiles de gériatrie (EMG)

Les équipes mobiles se composent de professionnels aux compétences pluridisciplinaires et transversales, intervenant à la demande dans les services hospitaliers ainsi qu'auprès de partenaires extrahospitaliers.

Les EMSP interviennent au chevet du patient et permettent la diffusion de la culture palliative. Les EMG interviennent quant à elles auprès des patients âgés et constituent un rôle central dans la filière gériatrique.

Montant 2024 : 9,4 M€ (EMSP : 6,3 M€ ; EMG : 3,1 M€) idem 2023

Dispositifs d'appui à la coordination (DAC)

Le DAC est un dispositif unique permettant de répondre à tout professionnel quelle que soit la pathologie ou l'âge de la personne accompagnée. Chaque DAC se compose d'une équipe pluriprofessionnelle, regroupant à la fois des médecins, des infirmiers, des travailleurs sociaux, etc. Il évalue la situation complexe et les besoins de la personne en proposant un parcours de santé personnalisé.

Montant 2024 : 7,5 M€ (versus 8,2M€ en 2023)

Actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie

Le FIR permet de financer le dispositif d'annonce, les soins de support, la participation des médecins aux réunions de concertation pluridisciplinaire de cancérologie pour les patients atteints de cancer.

Montant 2024 : 3,4 M€ (versus 3,5M€ en 2023)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FIR 2024

Les équipes de liaison et de soins en addictologie (ELSA)

Les ELSA ont pour mission de former et d'assister les soignants sur la prise en charge des patients ayant des conduites addictives (dépistage, diagnostic, prise en charge, orientation). Elles interviennent principalement aux urgences et durant l'hospitalisation, tout en développant des lieux avec les acteurs extrahospitaliers.

Montant 2024 : 2,1 M€ (versus 2,2M€ en 2023)

Le soutien aux transporteurs sanitaires

Des aides sont allouées aux transporteurs sanitaires afin de les soutenir dans le contexte de la réforme des transports inter et intra établissements et de la réforme des transports urgents préhospitaliers. Les montants alloués sont imposés à l'ARS CVL.

Montant 2024 : 4,6 M€ (versus 10,8M€ en 2023)

Les groupements d'entraide mutuelle (GEM)

Les GEM sont des structures destinées à prévenir et compenser l'exclusion sociale des personnes en situation de fragilité due à des troubles de santé. L'objectif principal est de créer des liens sociaux et de lutter contre l'isolement à travers des activités favorisant le développement personnel et les interactions avec la communauté environnante.

Montant 2024 : 2,9M€ (versus 3M€ en 2023)

L'Emploi Accompagné

Les dispositifs Emploi Accompagné permettent aux travailleurs en situation de handicap d'accéder et de se maintenir dans l'emploi rémunéré sur le marché du travail et comportent :

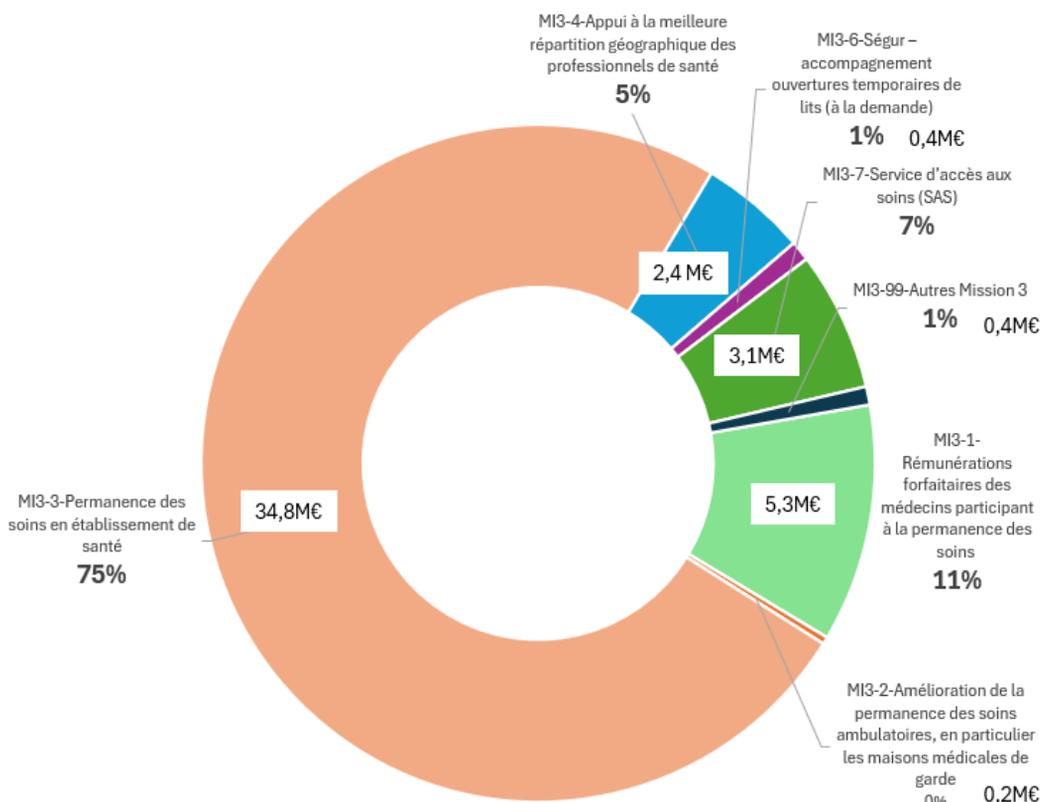
- Un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle du travailleur handicapé,
- Un soutien et un accompagnement de l'employeur qu'il soit public ou privé.

Montant 2024 : 1,3M€ (versus 0,832 M€ en 2023)

Mission 3



Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire



Principaux postes de financement de la mission 3

Permanence des soins en établissements de santé (PDES)

La PDES consiste à accueillir et prendre en charge de nouveaux patients la nuit, le week-end et les jours fériés dans les services de médecine, chirurgie et obstétrique.

Montant 2024 : 34,8M€ (versus 28,1 M€ en 2023)

Participation au financement de la régulation

Le montant de la régulation des médecins libéraux est fixé par le cahier des charges de la permanence des soins ambulatoire. Ces indemnités sont versées aux médecins par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) qui demande le remboursement des montants versés aux professionnels de santé, à l'ARS.

Montant 2024 : 2,14M€ (versus 2,06 M€ en 2023)

Service d'accès aux soins (SAS)

Issu du pacte de refondation des urgences puis réaffirmé dans le cadre du Ségur de la Santé, le SAS est un dispositif universel qui permet d'apporter une réponse à tous les patients, dans un délai de 48h maximum, via une plateforme téléphonique accessible 24h/24 et 7j/7, qu'il s'agisse de demandes de soins urgents ou de demandes de soins non programmés en cas d'indisponibilité du médecin traitant.

Montant 2024 : 3,1M€ (versus 1,7 M€ en 2023)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FIR 2024

Infirmiers en pratique avancée (IPA)

Les IPA disposent de compétences élargies par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat (IDE). Ils participent à la prise en charge globale des patients en apportant son expertise et en concourant à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes et les structures sanitaires et médico-sociales.

Montant 2024 : 1,5 M€ (versus 1M€ en 2023)

Ségur – Accompagnement ouvertures temporaires de lits (à la demande)

Cette mesure vise à rendre plus flexible la gestion des lits d'hospitalisation complète. Cela inclut la création de lits de médecine en fonction des besoins et le soutien aux établissements de santé pour faciliter l'ouverture d'unités de médecine saisonnières (épisodes hivernaux de grippe et de bronchiolite).

Montant 2024 : 0,45 M€ (versus 0,47M€ en 2023)

Permanence des soins ambulatoires (PDSA)

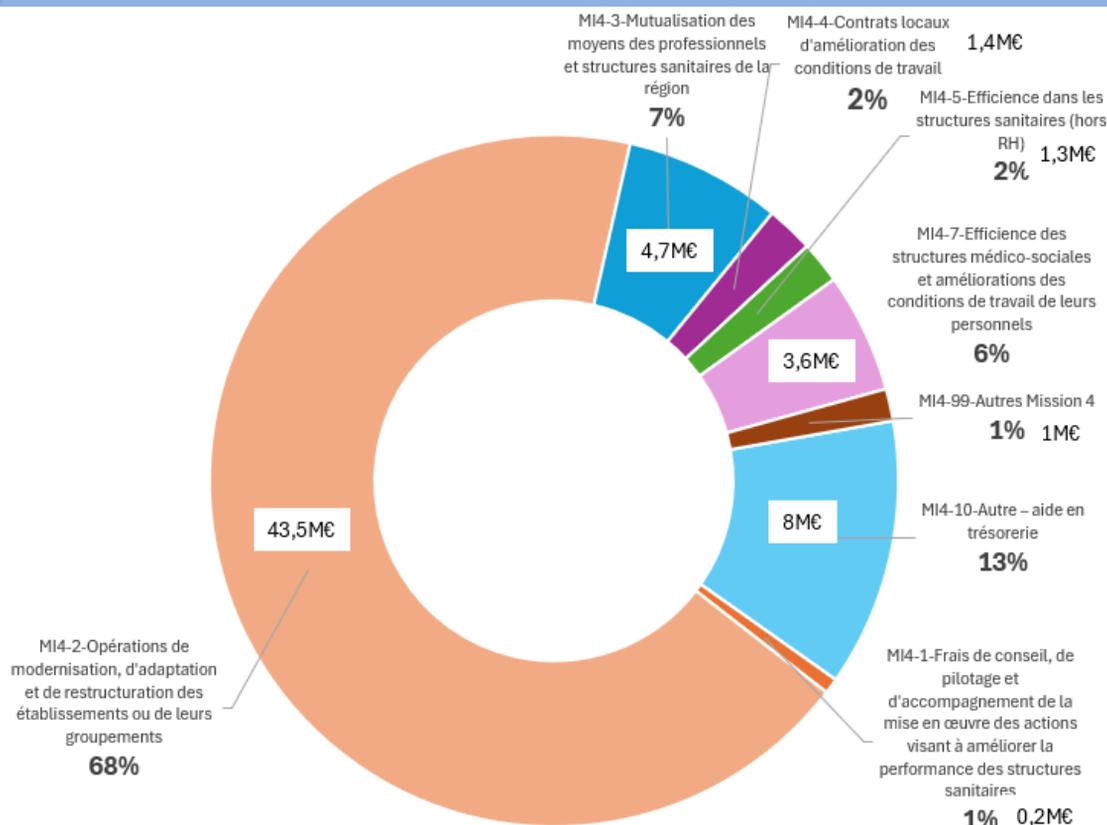
La PDSA est une mission de service public assurée par des médecins généralistes volontaires. Elle est organisée pendant les périodes de fermeture habituelle des cabinets, à savoir de 20h à 8h en semaine et de 12h à 20h le samedi, ainsi que les dimanche et jours fériés.

Montant 2024 : 5,5 M€ (idem 2023)

Mission 4



Efficienc e des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels



Principaux postes de financement de la mission 4

Aides à l'investissement hors plans nationaux

Les ARS allouent une part importante de leurs financements à l'investissement. Ces derniers visent à répondre à diverses priorités locales, notamment en termes de projets immobiliers (rénovation des bâtiments, mise aux normes, renouvellement d'équipements vétustes, reconstruction d'un plateau technique performant mutualisé, etc.).

Montant 2024 : 33,7 M€ (versus 27,3 M€)

Aides en trésorerie

Le budget FIR des ARS permet, pour certains établissements en difficulté financière, de maintenir une trésorerie garantissant le fonctionnement quotidien et la capacité à investir pour permettre la prise en charge des patients sur le territoire.

Montant 2024 : 8 M€ (versus 9 M€ en 2023)

Mutualisation des moyens des professionnels et structures sanitaires de la région

Les ARS financent via leur budget FIR des actions permettant de mutualiser des moyens professionnels et des structures sanitaires au sein des régions. Cette mise en commun au sein des régions accroît la coordination et l'harmonisation des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.

Montant 2024 : 4,7 M€ (versus 1,6 M€ en 2023)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FIR 2024

Actions de modernisation et de restructuration

Le FIR est un vecteur de financement de projets visant à accompagner des opérations de transfert d'activité ou de regroupement de services en établissement de santé et en établissements et structures médico-sociales, aider à la restructuration, fusion, maintien des coopérations entre établissements afin de gagner en efficacité.

Montant 2024 : 0,1M€ (versus 0,02 M€ en 2023)

Amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail dans les ESMS,

Montant 2024: 1M€ (versus 0 M€ en 2023)

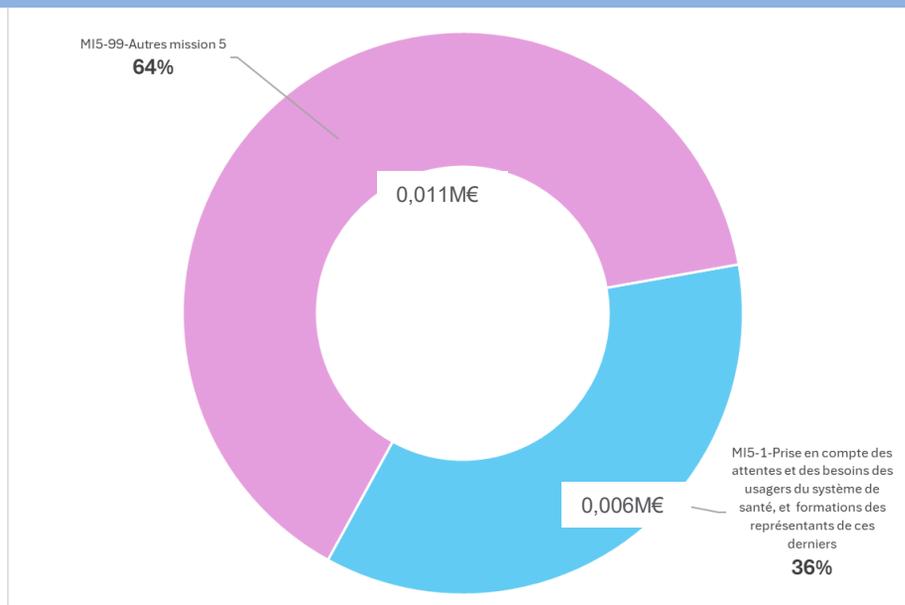
Mutualisation des moyens des professionnels et structures sanitaires

Montant 2024: 4,7M€ (versus 1,6M€ en 2023)

Mission 5



Développement de la démocratie sanitaire



Périmètre de la mission 5

Cette mission vise à renforcer la démocratie sanitaire à travers plusieurs actions, dont notamment le soutien au programme de travail de la CRSA et des Conseils Territoriaux de santé en département, qui portent les Conseils Nationaux de la Refondation Santé (CNR). En 2024, la CRSA a organisé notamment les Etats Généraux de la Santé Mentale.

La mission 5 ne finance en revanche pas :

- Les actions de formation de base réalisées directement par les Uraass ;
- Le fonctionnement et les activités des Uraass.

Montant 2024 : 17 k€

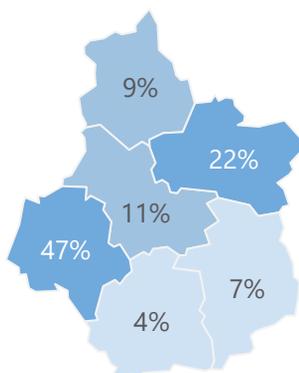
Répartition du FIR par département

La part du FIR accordée à chaque mission (prévention, parcours de santé, permanence des soins, structures sanitaires et médico-sociales) varie selon les départements, soulignant les besoins variés selon les territoires.

Répartition géographique du FIR

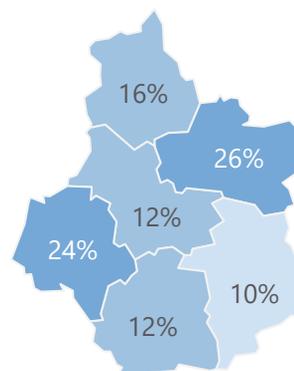
Mission 1 : Prévention

Moyenne régionale : 15%



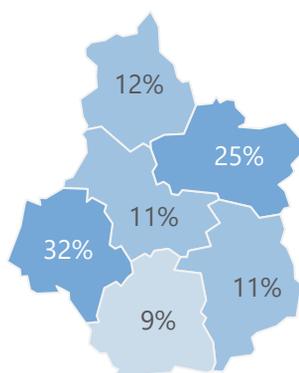
Mission 2 : Parcours de santé

Moyenne régionale : 31%



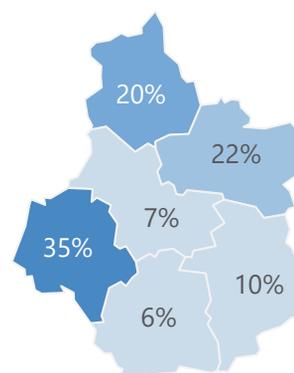
Mission 3 : Permanence des soins

Moyenne régionale : 23%



Mission 4 : Structures sanitaires et médico-sociales

Moyenne régionale : 31%



Précision méthodologique: La répartition présentée ici est réalisée par rapport au lieu d'implantation du bénéficiaire (entité juridique), et non par rapport à l'implantation de la population qui en bénéficie. Sont ainsi classées en dépenses départementales des dépenses d'opérateurs d'envergure régionale (ex: structures régionales d'appui, opérateurs d'études et statistiques...) ou assurant des missions de recours régionales (ex: une partie de l'activité des CHU). Source: STARS FIR et INFOCENTRE



ANNEXES ET GLOSSAIRE

Annexe 1



Focus sur la lutte contre les inégalités de santé en région Centre Val-de-Loire

Engagement de l'agence sur plusieurs axes forts concernant la lutte contre les inégalités de santé afin de répondre aux objectifs posés dans le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les plus démunis (PRAPS) :

- Financement de la Coordination régionale des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) et poursuite du soutien aux PASS de la région. Unités hospitalières ouvertes à toute personne malade en situation de précarité, les PASS assurent une prise en charge coordonnée (médicale, sociale, infirmière...) ainsi que l'accompagnement dans un parcours de santé.
Dans la poursuite du soutien financier apporté à l'ensemble des PASS de la région (amorcé dès 2023), une étape supplémentaire a été franchie avec la mise en place d'une coordination régionale des PASS en région. La région Centre-Val de Loire restait une des rares régions à ne pas avoir de coordination. L'ARS Centre-Val de Loire a confié le pilotage de cette coordination régionale à une équipe pluridisciplinaire (médecin, IDE, cadre de santé...) du CHU de Tours.
- Accompagnement de plusieurs initiatives dans les territoires (expérimentation de consultations buccodentaires auprès de personnes en grande précarité en Eure-et-Loir, mise en place d'une PASS mère-enfant en Indre-et-Loire...).
- Afin d'accompagner l'ARS dans la mise en œuvre du PRAPS, une convention pluriannuelle et une lettre de mission ont été établies avec la Fédération des Acteurs des Solidarités afin de travailler notamment sur renforcer l'articulation entre les professionnels du social et de la santé
- Enfin, en matière de médiation en santé, des contractualisations ont été assurées sur la base des besoins identifiés sur les territoires, à hauteur de 343 300 € en 2024 . Ces contractualisations ont permis de financer le déploiement de postes de médiateurs en santé (objectifs d'améliorer l'accès aux droits et aux soins et favoriser l'autonomie des plus vulnérables ou/et des plus éloignés du système de santé). Une étape supplémentaire sera franchie en 2025 avec le lancement d'un appel à projet dédié au développement de la médiation en santé afin de poursuivre les travaux en ce sens.

Financements : 9 486 527€ financés au titre de la lutte contre les inégalités de santé (médiation en santé, Appui prise en charge patient en situation de précarité par des équipes hospitalières...) dont 3 438 071€ exclusivement dédiés au financement des PASS incluant la coordination régionale.

Annexe 1

Suite



Focus sur la vaccination HPV et l'activité physique en région Centre Val-de-Loire

Campagne de vaccination HPV en collège

Poursuite du déploiement de la campagne nationale de vaccination HPV dans les collèges publics et privés volontaires de la région.

Afin de favoriser l'augmentation de la couverture vaccinale chez les jeunes, les centres de vaccination proposent en plus des vaccinations supplémentaires dans le cadre du rattrapage vaccinal (DTP, ROR...). Cela permet de répondre à un enjeu majeur d'augmentation de la couverture vaccinale dans un contexte de recrudescence actuelle de certaines pathologies évitables par la vaccination (méningite, rougeole...).

Financement de 440 767 € exclusivement dédiés au volet HPV pour les centres de vaccination (personnels mobilisés, vaccins...).

Nutrition – Activité physique

Signature de la Stratégie régionale sport santé 2024- 2028 en février 2024 avec la DRAJES. Sous l'impulsion de cette stratégie et portés par la grande cause nationale 2024 (année olympique), différents projets ont été financés afin de répondre aux enjeux liés à la promotion de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité :

- L'animation régionale de la stratégie sport-santé (coordination régionale des maisons sport santé ...)
- Soutien financier aux missions des maisons sport santé
- Des programmes d'actions ambitieux autour du développement de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité : démarche ICAPS
- Expérimentation du financement de l'activité physique adaptée menée dans deux départements (Indre et Loiret), travaillée avec l'Assurance Maladie
- Soutien à la pratique d'activité physique en milieu professionnel (Gymnobus)

Financement: Ces actions représentent 585 479 € de mesures sur le FIR pour 2024.

Annexe 2



Changements de périmètre entre 2023 et 2024

Dispositif entrant dans le périmètre du FIR à partir de 2024
Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) (Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire (FNPEIS)=> FIR ARS)
Revalorisation des Missions d'Intérêt Général (MIG) des mesures RH
Obésité (Enveloppe Sanitaire => FIR)
Soins palliatifs (Enveloppe Sanitaire => FIR)
Revalorisation des gardes en Etablissements Publics de Santé (Enveloppe Sanitaire => FIR)
Transfert FIOP => FIR Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie

GLOSSAIRE

Abréviation	Libellé
ARS	Agence Régionale de Santé
CeGIDD	Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic
CLAT	Centres de Lutte contre la tuberculose
CLS	Contrats locaux de Santé
CRCDC	Centre Régional Dépistage organisé des cancers
CRSA	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
DAC	Dispositifs d'appui à la coordination
ELSA	Équipes de liaison et de soins en addictologie
EMG	Équipes mobiles de gériatrie
EMSP	Équipes mobiles de soins palliatifs
ETP	Education Thérapeutique du Patient
FIR	Fonds d'Intervention Régional
FLCA	Fonds de lutte contre les addictions
GEM	Groupements d'entraide mutuelle
IPA	Infirmiers en pratique avancée
PDSA	Permanence des soins ambulatoires
PDSES	Permanence des soins en établissements de santé
PRS	Projet Régional de Santé
SAS	Service d'accès aux soins
STARS-FIR	Système de Traitement de l'Allocation de Ressources en Santé
	Unités d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger
URAASS	Unions régionales des associations agréées du système de santé



ARS CENTRE-VAL DE LOIRE

CITÉ COLIGNY

131, RUE DU FAUBOURG BANNIER

BP 74409

45044 ORLÉANS CEDEX 1

WWW.CENTRE-VAL-DE-LOIRE.ARS.SANTE.FR